

1.

Débitrice: **ANDRE HENNY SA, 1005 Lausanne**
2.

Remarques: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE
Homologation de concordat
A vous tiers intéressés.
Le président du tribunal de l'arrondissement de Lausanne statuera en son audience du jeudi 30 novembre 2006 à 10:45 heures, à Lausanne, Palais de justice de Montbenon, Tribunal d'arrondissement, sur l'homologation du concordat déposé par ANDRE HENNY SA, rue Mathurin-Cordier 13, 1005 Lausanne.
Les créanciers peuvent se présenter à cette audience pour y faire valoir leurs moyens d'opposition.

Tribunal de l'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne

(00198207)